

ARRETE COLLECTIF

Vu le code de l'éducation et notamment son article L914-1 ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

NOM USUEL PATRONYMIQUE	PRENOM	AFFECTATION	PROMOTION		Date d'effet	Report
			Echelon Cadence			
MIM RAMBERT	MORGANE	0240935L E.E.PR SACRE COEUR 12 AVENUE DU PERIGORD 24490 LA ROCHE CHALAIS	07	Bonif. anc.	18/05/2026	
M. RAOULT	NICOLAS	0240939R E.E.PR SACRE COEUR 82 RUE BIRON 24000 PERIGUEUX	09	Bonif. anc.	01/09/2025	

Nombre total d'agents : 2

ministère de l'éducation nationale

AVANCEMENT D'ECHELON

DSDEN : DORDOGNE

ECR PROFESSEUR DES ECOLES CL. NORMALE

AGAPE/PRIVE

Période de traitement : 01/09/2025 - 31/08/2026

ARRETE COLLECTIF

Fait à BORDEAUX, le 01/04/2026

L'INSPECTRICE D'ACADEMIE, DIRECTRICE ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA DORDOGNE

L'INSPECTRICE D'ACADEMIE



Nathalie MALABRE